

**République Française**  
**Département**  
**Loiret**  
**SIRIS AUTRUY/CHARMONT/LEOUVILLE**

Extrait du registre  
des délibérations du Siris Autruy Charmont Leouville  
Séance du 04/11/2019

L' an deux mil dix-neuf, le 04 novembre à 18 heures 30, les membres du SIRIS, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de Madame LAROCHE Bernadette Présidente du SIRIS

Présents : Mme LAROCHE Bernadette, désignée par la Communauté de Communes du Pithiverais, pour la commune d'AUTRUY SUR JUINE, Présidente, M. THOMAS Didier, vice-président, désigné par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de CHARMONT EN BEAUCE, Mme LAROYE Aurélie désignée par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de CHARMONT EN BEAUCE, Mme GERARD Evelyne, désignée par le Conseil Municipal d'AUTRUY SUR JUINE.

Excusés : M. BALLOT Joël, désigné par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de LEOUVILLE, Mme PETIT Christine, désignée par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de LEOUVILLE.

Nombre de membres

- En exercice : 6
- Présents : 4

Date de la convocation : 18/10/2019

**Point sur les travaux des cours d'école**

Madame LAROCHE indique aux membres du conseil que les travaux des cours seront réalisés par l'entreprise EUROVIA en 2020, vraisemblablement aux vacances de février, si le temps le permet.

Elle présente en outre des devis relatifs à la sécurisation de l'entrée de l'école de Charmont.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité :

- accepte la sécurisation de l'entrée,
- accepte les devis suivants :
  - \* Maçonnerie (entreprise LEGIVRE) pour un montant TTC de 1311.07 euros
  - \* Portillon (entreprise VASSOT) pour un montant TTC de 1910.70 euros
  - \* Vidéophonie (Devis entreprise 2ECElec) pour un montant TTC de 7347.60 euros
- note que ses dépenses seront imputées en section d'investissement - chapitre 21,
- autorise la Présidente à signer les devis et à engager les travaux.

Les élus conviennent d'inscrire au budget primitif 2020 l'achat d'arbres, qui viendront agrémenter les deux cours. Des devis seront demandés en ce sens.

**Prévoyance et mutuelle**

Le Comité Syndical d'Autruy Charmont Léouville, après en avoir délibéré :

- décide d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

**le risque santé** c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité :

1. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion de la FPT du LOIRET.

2. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :  
> 7 euros par mois et par agent assuré

**le risque prévoyance** c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès,

1. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion de la FPT du LOIRET. La collectivité opte pour :

La prise en compte du **régime indemnitaire** : OUI - NON

Niveau 1 : Maintien de salaire	x
Niveau 1+2 : Maintien de salaire + Invalidité	
Niveau 1+2+3 : Maintien de salaire + Invalidité + retraite	

2. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :  
> 7 euros par mois et par agent assuré

- prend acte que l'adhésion à (aux) la convention(s) de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du Centre de Gestion du Loiret pour un montant annuel, tel que défini ci-après :

Taille de collectivités	1 risque	2 risques
- de 5 agents	20	30
De 5 à 9	25	40
De 10 à 19	45	80
De 20 à 29	65	120
De 30 à 39	85	160
De 40 à 49	105	200
De 50 à 99	125	240
De 100 à 199	180	350
200 et +	255	500

- autorise la Présidente à signer tout acte permettant l'adhésion à la convention de mutualisation avec le Centre de Gestion de la FPT du LOIRET pour la santé et/ou la prévoyance.

### **Menus végétariens**

La Présidente indique au conseil que les cantines sont tenues à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 de proposer un menu végétarien par semaine ; il a donc été décidé de se conformer à cette obligation, conformément à l'article L 230-5-6 du code rural et de la pêche maritime. Les parents en seront informés par le biais du cahier de liaison.

### **Affaires diverses**

Le conseil est informé que la subvention de 1500 euros relative au « plan bibliothèque » vient d'être versée. Il est rappelé que le SIRIS s'est engagé à participer à hauteur de

10 % de cette somme, soit 150 euros. Les enseignantes peuvent engager les dépenses pour une somme maximale de 1650 euros.

### **Classe de découverte CP/CE1/CE2**

Madame LAROCHE indique au conseil que les classes de Mmes CORBEAU et BOUBAULT participeront à une classe découverte à Saint Jean de Monts du 06 au 11 avril 2020. Le coût par enfant est de 339 euros. Le Conseil Départemental verse 39 euros/ enfant ; la communauté de communes de la plaine du Nord Loiret participe à hauteur de 50 % (165 euros) pour tous les enfants domiciliés à Charmont et Léouville. Pour les enfants domiciliés à Autruy, une subvention de la communauté de communes n'est pas possible, la compétence n'étant pas exercée par l'EPCI. La commune d'Autruy a été sollicitée à ce sujet et doit en débattre ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50